



Délibération N°2-30062020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	77
Procurations	11
Votants	88

Objet : Budget général du Sictom du Périgord Noir – Compte Administratif 2019

L'an deux mille vingt, le trente juin, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 22/06/2020

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC :

LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT

MARCILLAC ST OUENTIN : Mme Nicole LALANDE

MAROUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS

PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,

SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE

ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE

STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU

ST VINCENT DE COSSE : M. Xavier MARQUEZE, M. Antoine DEVIGNE

ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT

VEZAC : M. Christian ROBLES

VITRAC : M. Eric GAUTHIER

TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE, M. Joël PARKITNY

BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT

CALVIAC EN PERIGORD : Mme Sylvie MENARDY

CARLUX : Mme Lyse FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE

CARSAC AILLAC : M. Laurent LACOMBE, Mme Andrée CAMBIER

CAZOULES : Mme Joëlle MARIE, M. Gérard VIELLE

JAYAC : M. Guy ESTRUC, M. Francis JAGOURD

ORLIAGUET : M. Alain MARINIER

PAULIN : M. Alain PERIQUOI, Mme Catherine CHEYROU

PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT

PRATS DE CARLUX : Mme Héloïse MARADENE, Mme Brigitte TEILLAC-PALADE

ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magali LOPEZ, Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU

ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Charles MOCINA

ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Chantal LAVILLE

STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. Gilles ARPAILLANGE

SALIGNAC EYVIGUES : M. Didier ELBARY, M. Gilbert DUMONT

SIMEYROLS : M. Fabrice LEFEVRE, Mme Marlène RODRIGUEZ

VEYRIGNAC : Mme Sylvaine BERNARDIN, Mme Claudie DENIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD

BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT

AR PREFECTURE

024-252402284-20200630-D230062020-DE
Regu le 06/07/2020

CENAC ET ST JULIEN : M. Jean-Luc BRUGUES, Mme Huguette ROBISSOUT

DOMME : M. Francis COUSIN

GROLEJAC :

ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU

ST LAURENT LA VALLEE :

ST POMPON :

CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. Christian ARNOUIL

DAGLAN : Mme Marie-Hélène VASSEUR

FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS

NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS

ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE

ST MARTIAL DE NABIRAT :

VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP

LES EYZIES : Mme Amandine DALBAVIE

LES FARGES :

PEYZAC LE MOUSTIER :

ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID

SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT

VALOJOUX :

LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Arnaud CARBONNET

FANLAC :

MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT

ST LEON SUR VEZERE : M. David LESPINASSE, M. Gé KUSTERS

THONAC :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY

MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL

BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU

Etaient également présents sans voix délibérative :

M. Laurent GALMOT (Proissans), M. Jérôme NEVEU (St Julien de Lampon), M. Julien TREILLE, (Ste Mondane), M. Christian GARRABOS (Thonac)

Excusés : M. Antoine VAN HUSSEN (*St Aubin de Nabirat*), Mme Isabelle ROUSSEAU (*Saint Martial de Nabirat*), Mme Arlette SOULIAC (*Les Farges*).

Procurations :

M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*)

Mme Sandrine PHILIP (*Marcillac-St Quentin*) donne procuration à Mme Nicole LALANDE (*Marcillac-St Quentin*)

M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)

Mme Lydie LACOMBE (*Tamniès*) donne procuration à Mme Valérie CHIOTTI (*Tamniès*)

M. Yannick POINSON (*Daglan*) donne procuration à Mme Marie-Hélène VASSEUR (*Daglan*)

M. Jean-Claude CABANNE (*St Martial de Nabirat*) donne procuration à Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*)

Mme Marie-Françoise ROUBERGUE (*Castelnaud-la-Chapelle*) donne procuration à M. Alain FREREBEAU (*Bézenac*)

M. Jean-Claude CASSAGNOLE (*Domme*) donne procuration à M. M. Francis COUSIN (*Domme*)

Mme Mélanie PROVOST (*Florimont-Gaumier*) donne procuration à M. Lucas MATHIAS (*Florimont-Gaumier*)

M. Patrick SINGIER (*Vézac*) donne procuration à M. Christian ROBLES (*Vézac*)

Mme Brigitte AUDOUARD (*Ste Nathalie*) donne procuration à M. Dominique CHEYROU (*Ste Nathalie*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Jérôme Peyrat, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Jean Pierre DUBOIS Président, s'est fait présenter le

AR PREFECTURE

024-252402284-20200630-D230062020-DE
Regu le 06/07/2020

budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives du BUDGET GENERAL du SICTOM du Périgord Noir.

Le directeur intervient par anticipation sur le compte administratif 2020 pour indiquer que l'impact budgétaire lié à la crise sanitaire ne permettra sans doute pas de dégager les mêmes excédents qu'en 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- **donne acte au Président de séance** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	2 098 731.23 €
Recettes	4 531 967.09 €
soit un excédent de	2 433 235.86 €
<i>et un solde de reste à réaliser, en dépense, de (D-R):</i>	<i>1 028 325.82€</i>

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	7 295 952.66 €
Recettes	7 701 059.05 €
soit un excédent de	405 106.39€

- **Dit** que les excédents 2019 seront utilisés, pour l'essentiel, à financer les investissements de l'exercice 2020, et notamment :

- *la mise en place d'infrastructures de pré-collecte pour un nouveau mode de collecte des déchets*
- *la fourniture de deux BOM avec grue*
- *les travaux de restructuration du siège social*

et permettront de réduire le recours à l'emprunt

- **Constate** les identités des valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

- **Vote** à l'unanimité, et **arrête** les résultats définitifs tels que désignés ci-dessus par scrutin public à main levée.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 30/06/2020

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



AR PREFECTURE

024-252402284-20200630-D230062020-DE
Regu le 06/07/2020